

tenue sous la présidence de Monsieur GUEVEL, assisté(e)
de Monsieur HERBEAU et Monsieur EVEN, Conseillers
En présence de Madame DENYS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2409465	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre EVEN
Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite du préfet du Nord portant rejet de sa demande de titre de séjour "vie privée et familiale".		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître NAVY Sanjay
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2500800	RAPPORTEUR: Monsieur Martin HERBEAU
Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du préfet du Nord du 12 juillet 2024 portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours et fixant le pays de destination. Nationalité : malienne		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître PERINAUD Claire (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
03)	DOSSIER N° 2501212	RAPPORTEUR: Monsieur Martin HERBEAU
Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté en date du 20 août 2024 portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours fixant le pays de destination - Nationalité marocaine		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître CLEMENT D'ARMONT Norbert
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2501653	RAPPORTEUR: Monsieur Martin HERBEAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du préfet du Nord en date du 22 janvier 2025 portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination avec interdiction de retour d'une durée de deux ans. Nationalité gabonaise.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître MUNGA Florian (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
05)	DOSSIER N° 2604211	RAPPORTEUR: Monsieur Martin HERBEAU
Titre de l'affaire	Exécution phase juridictionnelle du jugement 2210157 Demande d'annulation de la décision du 31 décembre 2021 du préfet du Nord refusant la délivrance d'une carte de séjour temporaire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
Arrêté le 25/09/2026		
Le président du tribunal		